

Paris ne veut garder que deux ou trois services de trottinettes

Paris étouffe sous les 20 000 trottinettes électriques en libre-service qui ont envahi ses artères, mais aussi ses trottoirs. Anne Hidalgo a décidé de prendre les choses en main et entend bien faire plier le genou aux entreprises qui les mettent en circulation.

Temps de lecture : minute

6 juin 2019

La maire de Paris, Anne Hidalgo, veut " *en finir avec l'anarchie* ". C'est du moins le nom qu'elle a choisi de donner à sa conférence de presse de ce jeudi, ayant pour sujet les services de trottinettes en libre-service. Mesure phare de son plan de bataille contre ces deux-roues jugés dangereux : la limitation à deux ou trois entreprises du secteur. L'édile compte en effet, dès la loi d'orientation sur les mobilités (LOM) - actuellement toujours en débat au Parlement - votée, lancer un appel d'offres pour sélectionner les heureuses élues. Il y a aujourd'hui plus d'une dizaine de startups implantées à Paris, la plupart d'entre elles devront donc faire leurs valises !



À lire aussi

Trottinettes électriques : un marché en or, vraiment ?

La ville de Nantes avait déjà statué sur la question en ce sens, en arguant que les services de trottinettes qui n'auraient pas été autorisés par la mairie à mettre leurs engins dans les rues de la ville en seraient systématiquement chassés. Certaines startups, comme Pony, ont compris la leçon et préféré négocier avec certaines métropoles, comme Angers, pour déployer leurs deux-roues sereinement. À l'étranger, San Francisco a également opté pour l'appel d'offres afin de réguler le nombre d'engins sur ses trottoirs.

Au rayon des autres moyens d'action, et sans attendre une politique nationale, la mairie et la préfecture de police cosigneront, dès le 1er juillet, un arrêté interdisant le stationnement des trottinettes sur tous les trottoirs de Paris ainsi que leur circulation dans les parcs et les jardins. Elle devront, à compter de cette date, être garées sur les emplacements servant aux voitures, aux deux-roues ou encore aux vélos. La création de 2500 nouvelles places réservées aux engins en *free floating* est également en réflexion, 500 places devant être créées en urgence avant l'été. Le site internet de la mairie semble toutefois plus nuancé, précisant qu'en " *dernier recours, le stationnement sur trottoir est toléré en faisant preuve de bon sens : il ne doit pas perturber le cheminement des piétons. Cela signifie que ce type de stationnement n'est toléré que s'il n'y a pas d'emplacements dédiés ni de stationnement deux-roues à proximité.* "



À lire aussi

L'essor des trottinettes électriques freiné par le flou réglementaire ?

Il n'en reste pas moins que cette prise de position radicale d'Anne Hidalgo fait suite à de nombreuses revendications des habitants de la capitale. Sur les réseaux sociaux, une litanie de posts font état d'incivisme de la part des utilisateurs de ces trottinettes ou même, plus franchement, de mise en danger de la vie d'autrui. Pour lutter contre cette mauvaise presse, les sociétés derrière ces services intensifient leur communication. En témoigne la dernière campagne de Lime, qui rappelle les utilisateurs de trottinettes à leurs responsabilités.



Article écrit par Antoine Garbay